

AVERTISSEMENT.

ON trouvera dans cet Ouvrage un état des chevaleries anciennes et modernes, accompagné de détails suffisans pour faire connoître leur constitution et leur histoire, et aussi complet qu'on puisse raisonnablement le désirer.

C'est une galerie de cent soixante-seize ordres, à compter depuis l'ordre de Malte jusqu'à l'ordre royal de Hollande inclusivement.

Dans ce nombre, on en distinguera d'abord un à l'empreinte du caractère et du génie de son auguste fondateur; c'est l'ordre de l'Empire français, cette belle et grande institution, consacrée sous le nom de *Légion d'honneur*: on en distinguera ensuite quelques autres à certaines circonstances qui leur donnent un intérêt particulier,

tels qu'un *ordre de Cincinnatus*, en Amérique; un *ordre National* de France, qui fut projeté au commencement de la révolution; et un *ordre du Croissant*, qui vient d'être établi en Turquie: on y remarquera aussi des ordres de chevalerie uniquement institués pour les femmes; j'y ai placé tous ceux de ce genre qui sont venus à ma connoissance, comme ceux de la Hache, de l'Echarpe, de la Cordelière, de Marie-Éléonore, de l'Éventail, des Dames esclaves de la Vertu, de la Croix étoilée, et de Sainte-Catherine de Russie.

J'ai adopté, pour cet Ouvrage, la marche chronologique: c'est celle qui m'a paru la plus commode et la plus raisonnable dans une collection de cette nature.

J'ai donc rangé toutes ces chevaleries selon la date de leur institution.

Celles qui se sont refusées à cette marche, parce que leur date étoit inconnue, je les ai rejetées à la fin du siècle, auquel j'ai pu m'as-

surer qu'elles appartenissent, à moins que quelque raison ne m'ait porté à faire autrement.

J'ai rejeté de même à la fin de l'Ouvrage celles dont on révoque l'existence en doute : on les y verra, dans une notice succincte, sous le titre d'*Ordres supposés*, et on en comptera jusqu'à dix-huit.

J'ai tout fait pour être exact sur la date et l'origine de chacune de ces chevaleries, choses en général assez obscures, surtout dans les chevaleries anciennes.

Mais, dans mes recherches, je me suis principalement appliqué aux statuts, et cela pour deux raisons ; la première, parce que les statuts servent à caractériser les ordres auxquels ils appartiennent ; la seconde, parce qu'ils peignent au mieux l'esprit des temps où ces chevaleries ont existé. C'est sous ce dernier point de vue surtout que ces statuts sont une chose vraiment précieuse, et il n'a pas tenu à moi que je ne fusse absolument complet sur cet article.

A l'histoire des chevaleries , j'ai joint , autant que je l'ai pu , la représentation de leur marque caractéristique , c'est-à-dire , de leur croix , ou de ce qui en tient lieu : je dis autant que je l'ai pu , car quelques - unes de ces marques m'ont échappé ; et heureusement que ce sont des marques d'ordres éteints , ou peu intéressans.

Il y a vingt - huit planches ; une pour l'étoile de la Légion d'honneur , et vingt-sept pour les marques des autres ordres , qui les occupent , cinq par cinq , au nombre de près de cent quarante. Ces planches sont commodément réparties dans le corps de l'Ouvrage et pourvues d'indications qui les rendent faciles à trouver. On sent bien que je n'ai pas dû y faire entrer les croix des ordres supposés ; car , quoique quelques auteurs aient été jusqu'à les décrire , il n'en est pas moins vrai que les ordres auxquels on les attribue étant imaginaires , elles sont imaginaires aussi.

J'ai fait graver ces planches au simple trait ;

elles présentent ainsi des formes pures qui sont encore développées par des descriptions que j'ai insérées dans le texte. Ces descriptions méritent de la confiance ; la plupart m'ont été dictées par un artiste fort habile en ce genre. (1)

Outre les descriptions de croix, j'ai donné encore dans le texte, chaque fois qu'il y a eu lieu, celles des colliers, des cordons et des plaques ; en un mot, de toutes ces choses qui constituent la décoration d'un ordre, en y ajoutant la manière de les porter.

J'ai fait aussi des notes ; et je les ai considérées autant comme des repos que comme des éclaircissemens pour le lecteur. La plupart sont

(1) Cet artiste, de la complaisance et de l'honnêteté duquel je ne puis trop me louer, est M. Coudrai, orfèvre, rue du Roule, quartier du Louvre. Il possède de très-beaux assortimens de décorations d'ordres de chevalerie.

des espèces de petits épisodes dont j'ai semé l'Ouvrage pour en rompre l'uniformité ; et cependant j'ai toujours fait en sorte que l'utile y fût joint à l'agréable : on peut voir, entr'autres, la note sur l'ordre de Montjoie, et celle sur l'ordre de la Mouche à miel, où se trouve l'histoire d'un ordre de la Boisson.

Enfin, j'ai fait une table qui présente, par ordre alphabétique, les noms de tous les ordres contenus dans ce volume : elle est à la fin de cet avertissement.

Du reste, pour composer cet Ouvrage, j'ai d'abord consulté des livres. Il y en a une multitude sur cette matière ; mais ils ne sont pas tous également instructifs ; d'ailleurs la plupart sont d'une exploitation difficile ; et si quelques-uns présentent des formes agréables et un bon style, il y en a d'autres en assez grand nombre... Mais je ne dois pas juger, quand moi-même je vais entrer en jugement : je dois me borner à dire que, quels qu'ils soient, ils m'ont été utiles, que

j'en ai tiré beaucoup de choses, et que j'ai eu soin de citer.

Où les livres m'ont manqué, des hommes instruits sont venus à mon aide. Ceux que j'ai consultés, dans mes incertitudes, m'ont dit avec complaisance tout ce qu'ils savoient. Mais pour éclaircir, ou pour établir certains faits relatifs surtout aux ordres modernes, je n'ai nulle part trouvé plus de ressources que dans les lumières et l'honnêteté de quelques personnes attachées aux légations étrangères: et c'est ici que je regrette de ne pouvoir nommer.

On verra, par tout ce que je viens de dire, que je n'ai rien négligé pour rendre cet Ouvrage tel qu'il doit être, c'est-à-dire, digne du public auquel il est destiné. Sans doute j'y ai donné tous mes soins. Cependant, je ne me flatte pas, il est de main d'homme; il doit donc renfermer des inexactitudes et des erreurs. Eh bien, j'aurai les plus grandes obligations à ceux qui voudront bien prendre la peine de me les faire connoître;

et leurs observations pourront donner lieu à une seconde édition, si toutefois l'Ouvrage en est jugé digne.

Maintenant, je vais donner l'explication de ces termes, chevalerie *régulière*, chevalerie *honoraire*, et chevalerie *sociale*, dont je me suis servi dans l'épître dédicatoire, qu'on peut aussi regarder comme la préface de l'Ouvrage, attendu qu'elle en expose le dessein et le plan.

1°. Donc la chevalerie *régulière* est celle des ordres militaires où on fait profession, sous une règle religieuse, de prendre un certain habit, de porter les armes contre les infidèles, de favoriser les pèlerins allant aux saints lieux, et de servir aux hôpitaux où ils doivent être reçus. Les chevaliers de ces ordres sont tout à la fois moines et guerriers. Tels étoient les Templiers, les Teutoniques, les chevaliers de Saint-Lazare, etc., et tels sont encore les chevaliers de Malte.

2°. La chevalerie *honoraire* est celle qui est instituée par des souverains ou des princes, pour exciter l'émulation, récompenser les services, ou concourir à l'éclat du trône et de la cour. Tels sont les ordres des Séraphins, de la Jarretière, de la Toison d'or, de l'Éléphant, de l'Aigle noire, de Saint - André, de Marie - Thérèse, etc., et plus éminemment encore la Légion d'honneur; mais cette chevalerie est aussi en général une association à un ordre qui a ses statuts et ses réglemens.

3°. La chevalerie *sociale* est celle qui n'est pas fixe, ni confirmée par aucune institution formelle, ni réglée par des statuts durables. Plusieurs chevaleries de cette espèce ont été créées pour des factions, des tournois, des mascarades. Tels étoient les ordres du Dévidoir et de la Lionne, au royaume de Naples; de l'Amarante, en Suède; du Fer d'or et du Fer d'argent, en France, etc.

A l'aide de ces caractères, on distinguera faci-

lement à quelle classe doit appartenir chacun des ordres qu'on va passer en revue.

Je dois ajouter que je commence cette histoire au douzième siècle, parce qu'on s'accorde généralement à ne point reconnoître d'ordres de chevalerie avant cette époque.